

Ville de Senneterre Service de l'urbanisme 551, 10e Avenue Senneterre JOY 2M0

Téléphone:(819) 737-2296 Télécopieur:(819) 737-4215

Demande certificat d'autorisation

Demande débutée le: Saisie par:	Demande complét	ée le:	No demande
Type de permis:	Vente de garage		
Nature:			
Identification			
Propriétaire		Demandeur	
Nom:		Nom:	
Adresse:		Adresse:	
Ville:		Ville:	
Code postal:		Code postal:	
Téléphone:		Téléphone:	
Emplacement			
Matricule:			code d'utilisation:
Adresse:			Code d'utilisation projetée:
Zones:			rontage:
Lot distinct:			Profondeur:
			Superficie:
			lombre de logements:
Codo do zonogo:			Année construction:
Code de zonage: Secteur d'inspection:			lombre d'étages: ire de plancher m²:
Service:			lombre d'unités touchées:
Cadastre:			ionible d dilites todollees.
Oddasiic.			
Description des trav	/aux		
Les ventes temporaires de type vente de garage ou vente de cour sont autorisées dans toutes les zones à raison de deux (2) ventes par année, par bâtiment principal. La durée maximale de la vente est fixée à deux (2) jours consécutifs et un délai minimum de trente (30) jours doit s'écouler entre chaque vente. Une affiche d'une superficie maximale de 0,5 mètre carré peut être posée sur un bâtiment ou sur le terrain durant la durée de la vente. Telle affiche doit être enlevée après la fin de chaque vente. Il est interdit d'installer des affiches en dehors de votre terrain, ainsi que sur les lampadaires décoratifs de la municipalité.			
Dates demandées pour la vente de garage : du au			
Signature du demandeur			
Signature du demandeu	ır		Date: